



ARRETE N° 2025 - 142
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Rue Barbel n° 11
Déménagements AGIS
Vendredi 4 Avril 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société AGIS – Cours Jean de Vienne – 14600 Honfleur, afin, dans le cadre d'un déménagement, Rue Barbel au n° 11, de pouvoir réglementer la circulation, Rue des Capucins et Rue Barbel, le Vendredi 4 Avril 2025, de 8h00 à 15h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société Déménagements AGIS est autorisée, dans le cadre d'un déménagement, Rue BARBEL au n° 11, à réglementer la circulation, Rue des Capucins et Rue Barbel, le VENDREDI 4 AVRIL 2025, de 8H00 à 15H00,

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite, Rue des Capucins, partie comprise entre la Rue du Puits et la Rue Albert 1er, ainsi que Rue Barbel, dans sa partie haute, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin que la Société effectue le déménagement.

Le stationnement sera interdit et réservé, rue Barbel, du n° 1 au N° 9, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin que la Société effectue le déménagement.

ARTICLE 3 : Des déviations avec panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté seront posés par la Société intervenante.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Demandeuse chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 28 Février 2025

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

